

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### DATE DU COMITÉ SYNDICAL

7 novembre 2022

### NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

30

PRESENTS

21

VOTANTS

28

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

N°

580

### OBJET :

**Attribution du marché transfert-transport des collectes sélectives vers le centre de tri La Veuve**

L'an deux mille vingt et deux (2022), le sept novembre (7) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 27 octobre 2022, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Madame Nathalie COUTIER,  
et Messieurs Christian COYON, Augustin DELAVENNE, Romain DESANLIS, Thierry DUPONT, Fabrice HUBERT, Pascal LEFORT, Didier NOBLET, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Olivier SOUDANT, Patrice VALENTIN, Julien VALENTIN, Patrick VIÉ, Jean-Marie VIEVILLE,

Étaient présents les membres suppléants : Jean-Michel GODRON (Suppléant de Philippe CAPLAT), Corinne DEPAUX (Suppléante de Michel COURTEAUX), Éric CHAVEROU (Suppléant de Jean-Pierre FORMET), Liliane MARTIN (Suppléante de Jacques JESSON), Max DENIS (Suppléant de Pascal PERROT), René MAIZIERES (Suppléant de Bruno ROULOT),

Étaient représentés :

Mesdames Martine BOUTILLAT (Pouvoir à Nathalie COUTIER), Anne DESVERONNIERES (Pouvoir Patrice VALENTIN), Anne-Laure WERBROUCK (Pouvoir à Max DENIS Suppléant de Pascal PERROT)

Messieurs Roland BOULARD (Pouvoir Patrick VIÉ), Jacques CONSTANTINIDI (Pouvoir Fabrice HUBERT), Pascal LORIN (Pouvoir Jean-Marie VIEVILLE), François MOURRA (Pouvoir Augustin DELAVENNE).

Le SYVALOM est compétent en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés conformément à l'article L. 2224-13 du CGCT.

Afin d'exercer ses compétences le Syndicat a lancé une procédure formalisée, en application de l'article L. 2124-2 du Code de la commande publique, visant à l'attribution d'un marché de transfert-transport des collectes sélectives vers le centre de tri de la Veuve.

Le Marché, couvrant différents territoires, a été divisé en 7 LOTS géographiques :

LOTS	Zones géographiques	Adhérents concernés	Consignes de tri	Conditionnements
LOT 1	Zone Nord-Ouest	PDE	BCMPJ	VRAC
		PDO		SACS
LOT 2A	Zone Ouest/Centre-Ouest	CCPC	BCMPJ	VRAC et SACS
		CCGVM		SACS
LOT 2B	Zone Ouest/Centre Ouest	CAECPC	BCMPJ	VRAC
LOT 2C	Zone Ouest/Centre Ouest	CCPC	Cartons	VRAC
		CCGVM		
		CAECPC		
LOT 3	Zone Sud-Ouest	CCBC	BCMPJ	SACS
		CCSSOM		SACS
		CCSM		SACS
LOT 4	Zone Sud-Est	CCVCD	BCMPJ	SACS
		SYMSEM		SACS
LOT 5	Zone Nord-Est	SYMSEM	BCMPJ	SACS

Chaque lot comprend les prestations suivantes :

- Service A : Réception, stockage et chargement en semi-remorques fond mouvant des collectes sélectives dans un centre de transfert (tranche ferme) ;
- Service B : Transport des collectes sélectives jusqu'au centre de tri de La Veuve (tranche optionnelle 1) ;
- Service B bis : Transport des collectes sélectives jusqu'au(x) centre(s) de tri de substitution (tranche optionnelle 2) ;
- Service C : Prélèvement d'échantillons de collectes sélectives en vue de caractérisation sur le centre de tri (tranche ferme).

La durée du marché est conclue jusqu'au mois d'août 2026, il est reconductible deux fois 6 mois, comme précisé dans le CCAP.

Le Syndicat a publié un avis d'appel public à la concurrence adressé le 11 août 2022 aux divers organes de publication (BOAMP et JOUE) sous le numéro 51\_20220810W2.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 17 octobre 2022 à 12h00.

Avant la date limite de remise des candidatures, deux plis ont été réceptionnés par voie électronique sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr>. Aucune candidature n'a été jugée irrecevable, irrégulière, inappropriée ou inacceptable.

Le classement des offres et par conséquent le choix du titulaire sont les suivants :

LOTS	LOT 1	LOT 2A	LOT 2B	LOT 2C	LOT 3	LOT 4	LOT 5
<b>Adhérents concernés</b>	PDO + PDE	CCPC + CCGVM	CAECPC	CARTONS CCPC + CCGVM + CAECPC	CCBC + CCSSOM + CCSM	CCVCD + SYMSEM	SYMSEM
<b>CANDIDAT</b>	<b>AUREADE</b>	<b>SUEZ</b>	<b>AUREADE</b>	<b>SUEZ</b>	<b>AUREADE</b>	<b>AUREADE</b>	<b>AUREADE</b>
<b>MONTANT</b>	868 771,33€	619 000,92€	434 965,54€	519 074,69€	383 803,16€	499 729,25€	227 721,95€
<b>NOTE CRITERE PRIX</b>	<b>50</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>
<b>NOTE DISTANCE ENTRE CT ET BARYCENTRE</b>	<b>30</b>	<b>30,00</b>	<b>30,00</b>	<b>30,00</b>	<b>30,00</b>	<b>30,00</b>	<b>30,00</b>
MODALITES D'EXPLOITATION DU CT	5	3,00	5,00	3,00	3,00	3,00	3,00
MATERIELS MIS A DISPOSITION	5	3,00	4,00	3,00	3,00	3,00	3,00
HORAIRES D'OUVERTURE PROPOSEES	5	3,00	2,00	3,00	3,00	3,00	3,00
<b>NOTE VALEUR TECHNIQUE</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>14,67</b>	<b>12,00</b>	<b>12,00</b>	<b>12,00</b>	<b>12,00</b>
<b>NOTE TOTALE</b>	<b>100</b>	<b>92</b>	<b>94,67</b>	<b>92,00</b>	<b>92,00</b>	<b>92,00</b>	<b>92,00</b>

Le 7 novembre 2022, la CAO s'est réunie et a, au regard des critères de jugement des offres et de leur pondération, émis un avis :

- Favorable sur le :
  - LOT 1 : l'offre d'AUREADE avec un montant HT de 868 771,33€,
  - LOT 2A : l'offre de SUEZ avec un montant HT de 619 000,92€,
  - LOT 2B : l'offre d'AUREADE avec un montant HT de 434 965,54€,
  - LOT 2C : l'offre de SUEZ avec un montant HT de 519 074,69€,
  - LOT 3 : l'offre d'AUREADE avec un montant HT de 383 803,16€,
  - LOT 4 : l'offre d'AUREADE avec un montant HT de 499 729,25€,
  - LOT 5 : l'offre d'AUREADE avec un montant HT de 227 721,95€

VU le rapport d'analyse des offres présenté lors de la Commission d'Appel d'Offres du 7 novembre 2022 à 17h ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 7 novembre 2022 mentionnée dans le Procès-verbal,

Le Comité Syndical ; après avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le classement des offres,

**AUTORISE** le Président à signer le marché de transfert-transport des collectes sélectives vers le centre de tri de la Veuve, en attribuant le :

- [LOT 1](#) : l'offre d'AUREADE avec un montant HT de 868 771,33€,
- [LOT 2A](#) : l'offre de SUEZ avec un montant HT de 619 000,92€,
- [LOT 2B](#) : l'offre d'AUREADE avec un montant HT de 434 965,54€,
- [LOT 2C](#) : l'offre de SUEZ avec un montant HT de 519 074,69€,
- [LOT 3](#) : l'offre d'AUREADE avec un montant HT de 383 803,16€,
- [LOT 4](#) : l'offre d'AUREADE avec un montant HT de 499 729,25€,
- [LOT 5](#) : l'offre d'AUREADE avec un montant HT de 227 721,95€

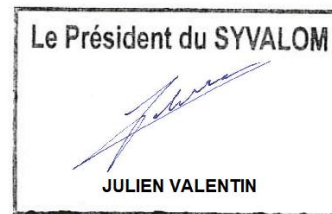
**AUTORISE** le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**AUTORISE** le Président à procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme

La Veuve, le 7 novembre 2022

Le Président



Julien VALENTIN